



Matière : aluminium
Protection : pelliculé et résistant aux UV
Visuel : modèles Aprico rétro réfléchissant
Format : 350 x 500 mm
Fixation : murale ou sur mât
Fabrication : France

Options



Visuel APRICO personnalisable



Couleurs au choix



Autres visuels



Autres dimensions

Couleurs RAL



Brut 0

Tous types de pose

Conception

Ces panneaux sont en aluminium, leur légèreté **facilite leur manutention**, au dos des glissières permettent leur fixation sur les mâts de toutes sections. Leur ligne arrondie aux bords tombés rebordés supprime tout risque de blessure.

Porteur de messages efficaces, le visuel est imprimé sur un film rétro réfléchissant et pelliculé pour permettre leur nettoyage. L'utilisation d'encre UV pérennise les couleurs et rendre le visuel **inaltérable aux agressions extérieures**.

Esthétique et performant, il s'intègre parfaitement à son environnement.



Espace canin



Nos panneaux personnalisables proposent une signalétique symbolisant les valeurs et couleurs de chaque commune. Un message clair et pertinent indiquant des **espaces canins, toutounets et parc à chiens** dédié à nos animaux de compagnies.

Évidemment, nous proposons aussi des panneaux pour les lieux interdits aux animaux. Il est important d'informer les usagers sur les **règles à suivre**, surtout si elles impliquent d'éventuelles sanctions.

Tri-sélectif

Un panneau associé à une corbeille CAPITAL ou ECOSPEEDY, est un moyen d'indiquer visiblement et à distance une zone de tri-sélectif à disposition des usagers. Le panneau **indique clairement** la nature des déchets à collecter (papier, carton, verre, plastiques, biodéchets et autres matières recyclables) pour chaque poubelle qui lui est associée.

PAPIERS



Dans une démarche d'économie circulaire, le tri à la source des déchets est une étape importante.

Message ludique

Nos campagnes de sensibilisation à l'hygiène canine et aux gestes de civilités sont toutes conçues avec empathie et pédagogies et enclines à provoquer un sourire complice.

Notre panneau « coupez le moteur » s'inscrit dans une démarche de prévenance aux gestes citoyens de la part des automobilistes. Un arrêté datant de 1963 et repris dans [l'article R318-1 du Code de la route](#) interdit de laisser tourner le moteur d'un véhicule en stationnement.

Au-delà de l'économie engendrée, c'est surtout un geste environnemental contribuant à la préservation notre atmosphère et notre planète.



Nos choix se portent à communiquer avec finesse et pertinence pour susciter à un comportement naturellement responsable. Les messages choquants sont contreproductifs et mettent en avant les attitudes que nous souhaitons faire changer et surtout, ils démotivent les comportements exemplaires.

Nous espérons que vous trouverez, chez nous, le vecteur de votre communication.

Si vous avez déjà votre propre communication, nous pourrions avec votre accord l'adapter et l'appliquer sur l'ensemble de nos mobiliers communicants.

Vous disposez désormais des outils adéquats pour faire passer vos messages.